

BRANCHE DES IRC-IP TENDANCES 2013 ET EVOLUTIONS 2011, 2012 et 2013

I / DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Une poursuite de l'évolution des engagements DIF sur trois exercices consécutifs

Année	Nombre de stagiaires	Montant engagé
2011	362	472 k€
2012	497	698 k€
2013	484	879 k€

Au 31 décembre 2013, on constate une **tendance soutenue** au recours au DIF dans la branche IRC IP.

Le nombre de dossiers reste stable (-2,6% par rapport à 2012).

Le **montant d'engagement augmente de 30%** du fait des durées de formations plus longues (45 heures par formation en 2013, contre 33 h en 2012).

Ainsi le nombre total d'heures engagées en 2013 est plus important qu'en 2012 (avec 21 838 heures engagées en 2013 contre 16 493 h en 2012).

Pour rappel : antérieurement à 2011, le volume d'engagement et le nombre de stagiaires avaient nettement diminué. Cette évolution s'expliquait, en partie, par un changement de critères de prise en charge. Le seuil de déclenchement de la formation notamment était passé de 14 à 21 heures.

En 2013, les critères des DIF Prioritaires sont plus favorables avec un seuil de déclenchement **de 14 heures et un plafond horaire de 60€/h de formation.**

Pour 2014, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir ces conditions.

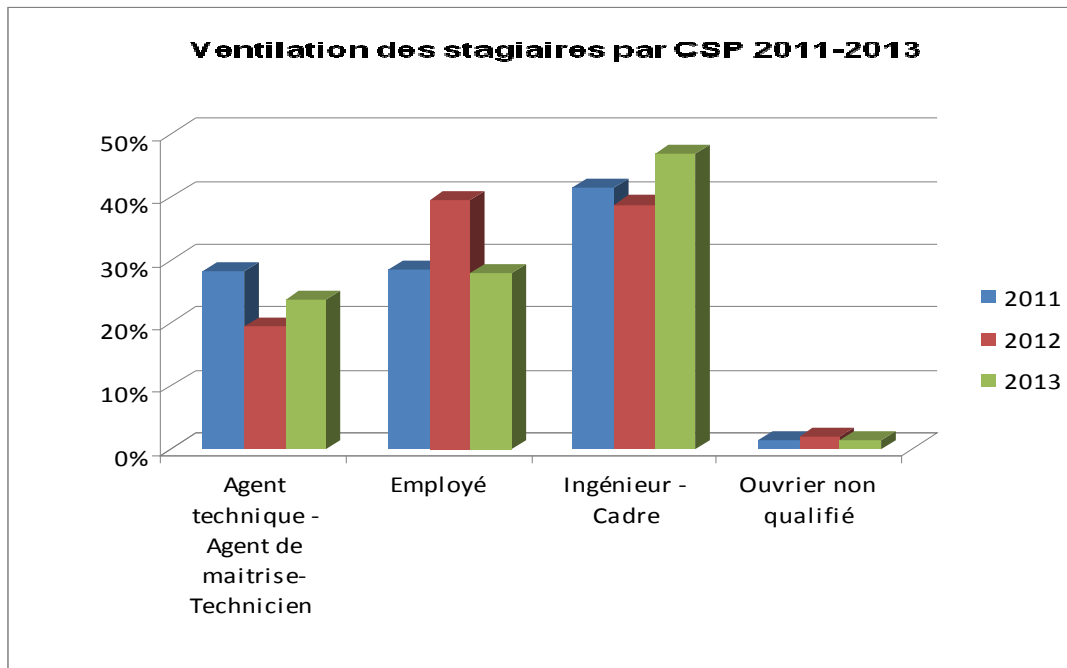
Caractéristiques liées aux stagiaires : un DIF principalement mobilisé par les Ingénieurs/ Cadres et les Employés

Depuis les analyses de 2009, on constate que le DIF dans la branche IRC IP est principalement mobilisé par les « ingénieurs/ cadre », soit 47 % en 2013 (contre 39% en 2012).

Comme la tendance traditionnelle, la Catégorie socio professionnelle des « employés » a eu moins recours en 2013 au DIF avec 28 % de bénéficiaires en 2013 (proche de 2011 avec 29 %).

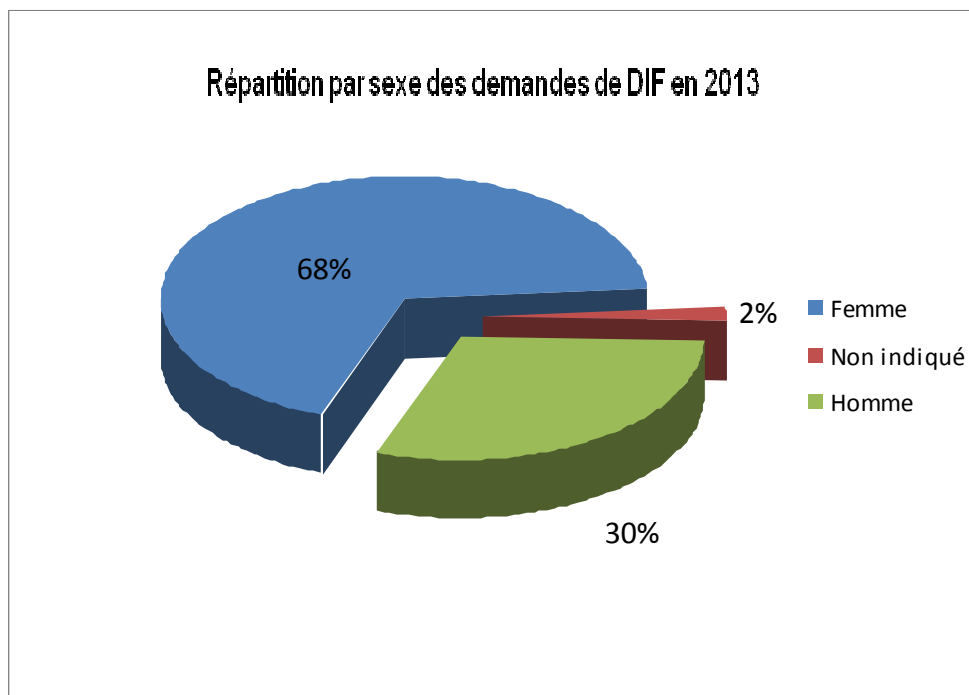
En 2012, la proportion des bénéficiaires « Agent de maîtrise » avait diminué, en 2013 on constate une augmentation de la mobilisation DIF de cette Catégorie Socio Professionnelle 24 % en 2013 (contre 20 % en 2012)

En 2013, les répartitions par catégories socio professionnelles sont de: **47% d'ingénieurs/cadres, 28% d'employés et 24 % d'agents techniques.**



En 2013 la proportion de femmes partant en formation dans le cadre du DIF se maintient avec **68 % de femmes** comme en 2012. Elle correspond à la population des salariés des IRC IP constituée à 71,9 % de femmes.

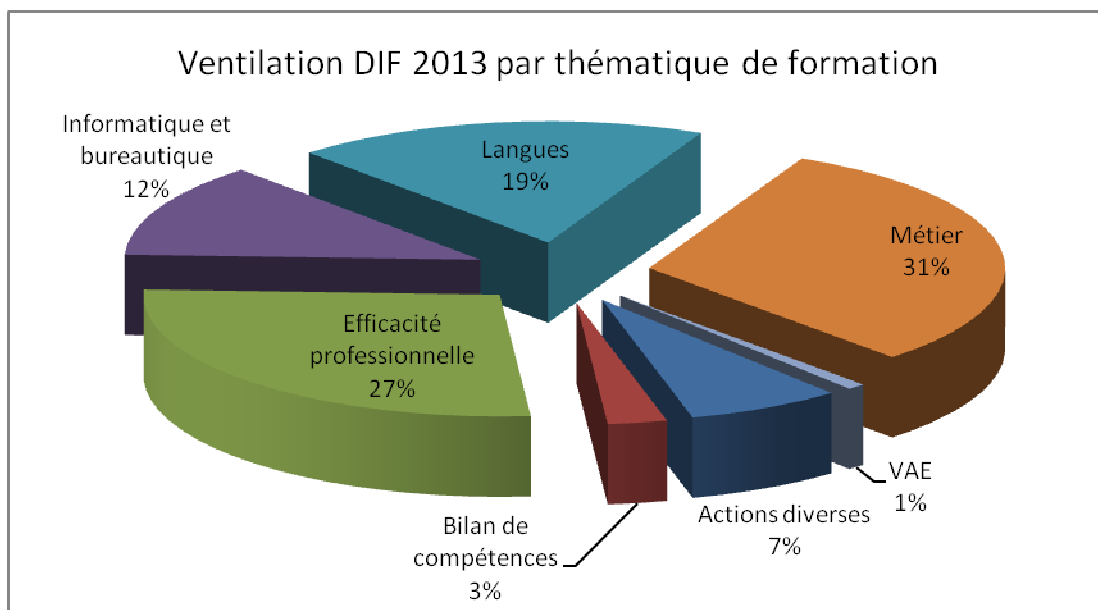
Pour rappel en 2011, la proportion de femmes partant en formation dans le cadre du DIF représentait 60 % du total des départs en formation.



Caractéristiques liées à l'action de formation : un DIF orienté « formation métier »

Les actions de formation suivies dans le cadre du DIF peuvent être classées en **7 catégories** :

- les actions de formation en **langues** (anglais, espagnol, langues des signes, etc.)
- les actions de formation relatives à un **métier** (comptabilité/ paie, prévoyance/protection sociale, droit, gestion de projet etc.)
- les actions de formation en **informatique/bureautique** (Word, Excel, création de site Web, etc.)
- les actions de formation visant **l'efficacité professionnelle** (expression orale, présentation réussie, gestion du temps et priorité)
- les actions de **bilans de compétences (13 bénéficiaires en 2013)**
- les actions de **VAE et/ou d'accompagnement VAE**
- les **actions diverses** (« autres ») ne relevant d'aucune des catégories mentionnées ci-dessus



Comme en 2012, on constate un **maintien** du volume d'actions de formations « **métier** » (30%) et les actions de **Bilan de Compétences (3%)** et celles de **VAE**.

En effet, les formations « métier » se maintiennent à proportion égale 30 % en 2013 (contre 32% en 2012).

Les stagiaires ont suivi des actions sur des thématiques relatives à la « formation de formateurs » (6%), et des actions liées au management (3%).

La proportion des formations en langues augmentent (+ 46 % par rapport à 2012 avec plus de formation en anglais) alors que les formations « Informatique/bureautique » diminuent.

Les formations « efficacité professionnelle » représentent 15 points d'augmentation comparées à 2012 27% en 2013 (contre 12% en 2012)

La **durée moyenne des formations DIF** est de **45 heures** et s'accroît fortement par rapport à 2012 (33 heures en 2012). En 2013, cela équivaut en moyenne à 2 jours supplémentaires de formation par stagiaire.

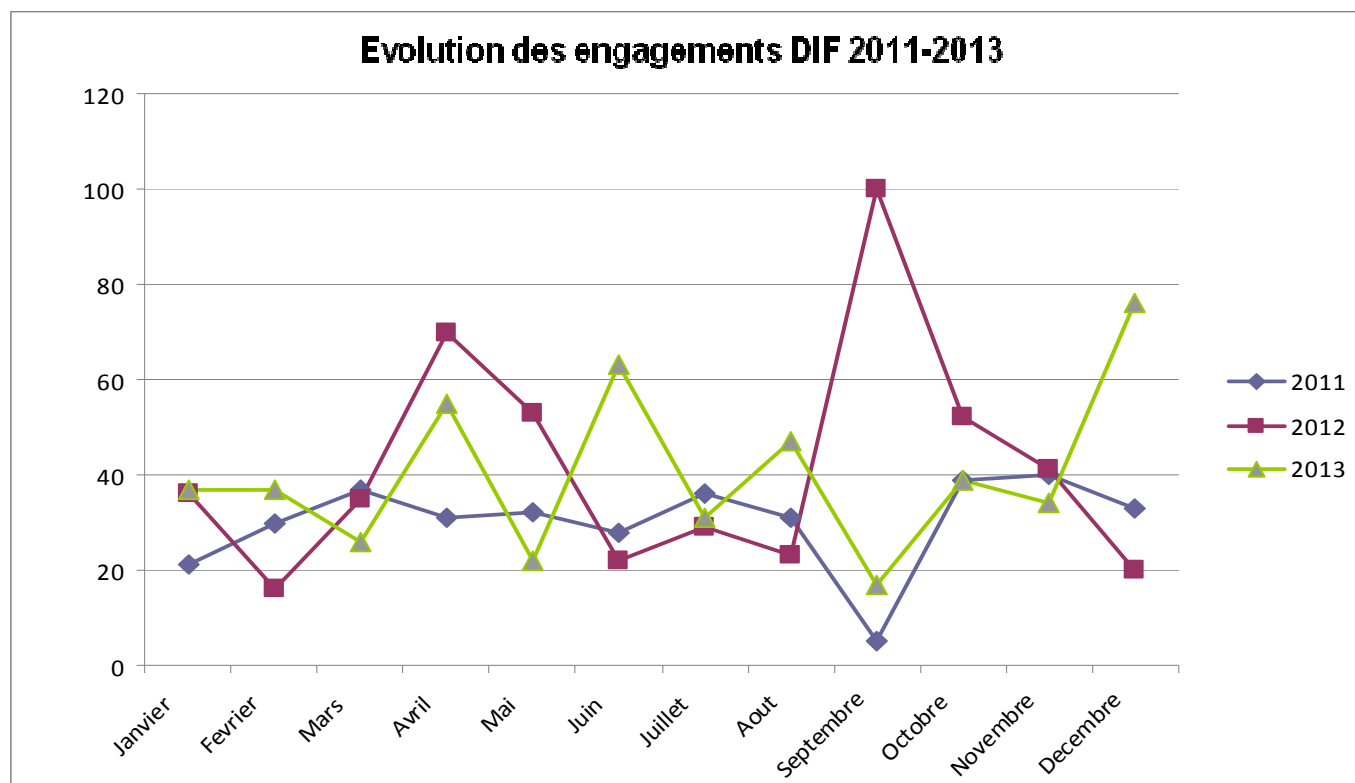
Le **coût moyen des actions de formation** est de **1817 € par stagiaire en 2013** contre 1405€ en 2012, et 1305 € en 2011.

Les **départs en formation** dans le cadre du DIF se répartissent de manière très inégale tout au long de l'année civile en corrélation avec la répartition des engagements DIF sur l'année (cf. graphe ci-dessous).

Les tendances évoluent par rapport aux années 2011 et 2012.

En 2013, il y a eu des départs plus importants **sur 3 périodes** :

- En avril, soit 55 départs en DIF (de façon moindre qu'en 2012 avec 70 départs)
- En juin avec 63 départs (contre seulement 22 en 2012)
- Un nouveau pic à la fin de l'année en décembre soit **76 stagiaires** (contre uniquement 20 demandes en 2012).



II - PÉRIODES DE PROFESSIONNALISATION

Une augmentation des engagements des Périodes de professionnalisation en 2013

Année	Nombre de stagiaires	Montant engagé
2011	335	494 k€
2012	269	367 k€
2013	151	389 k€

Au 31 décembre 2013, les engagements pour la période de professionnalisation sont **en hausse de 6%** par rapport à 2012. 151 dossiers ont été accordés cette année (contre 269 en 2012 et 335 en 2011) pour un niveau d'engagement de 389 K €.

Cette augmentation des engagements s'explique par l'augmentation du forfait horaire pour les périodes de professionnalisation éligibles à 18€/h à compté du 1 octobre 2013.

En 2014, cette prise en charge plus favorable est maintenue dès lors que ce sont des formations certifiantes inscrites au RNCP et d'une durée supérieure à 150 heures.

On note **deux grandes tendances formatives** en 2013 :

- la continuité des actions des actions sur le « management » qui ont mobilisé 51 de stagiaires :
 - o avec 35 bénéficiaires « parcours managers de proximité » (78 heures)
 - o et le maintien de l'action développement managérial suivie par 16 stagiaires (de 104 heures en moyenne).
- le maintien des parcours de formations Relations clients avec 18 stagiaires en 2013 (contre 32 en 2012 (de 84 heures)
- de façon plus diffuse 36 actions concernent des formations « métiers » (BTS, bachelor en gestion et commerce, formation sur la liquidation des retraites...)

On remarque, le suivi de nouvelles thématiques de formation autour « des métiers du formateur » et de la « relation client »:

- 32 actions concernent des « parcours de formations de formateurs » soit (21% des actions)
- 18 actions sur le « parcours de formations Relations clients » (de 84 heures) en 2013 (en 2012 : 22 actions sur le parcours Conseillers actions sociales)

Les autres parcours visés par la Période de professionnalisation sont diffus.

Quelques actions concernent la professionnalisation dans des fonctions « CQP Conseiller retraite » (4 parcours de 294 heures) et parcours « Conseillers clientèle » (2 actions)

Et des actions managériales ou connexes (administration d'entreprise, CAFERUIS).

Pour rappel :

La baisse constatée entre 2011 et 2013 s'expliquait, en partie, par un changement de critères de prise en charge des dossiers affectant le taux horaire (impact sur les engagements) et la durée minimale des actions prises en charge (impact sur le nombre de dossiers accordés) ;

Depuis octobre 2013, le financement des périodes de professionnalisation éligibles a été valorisé à 18€/heure.

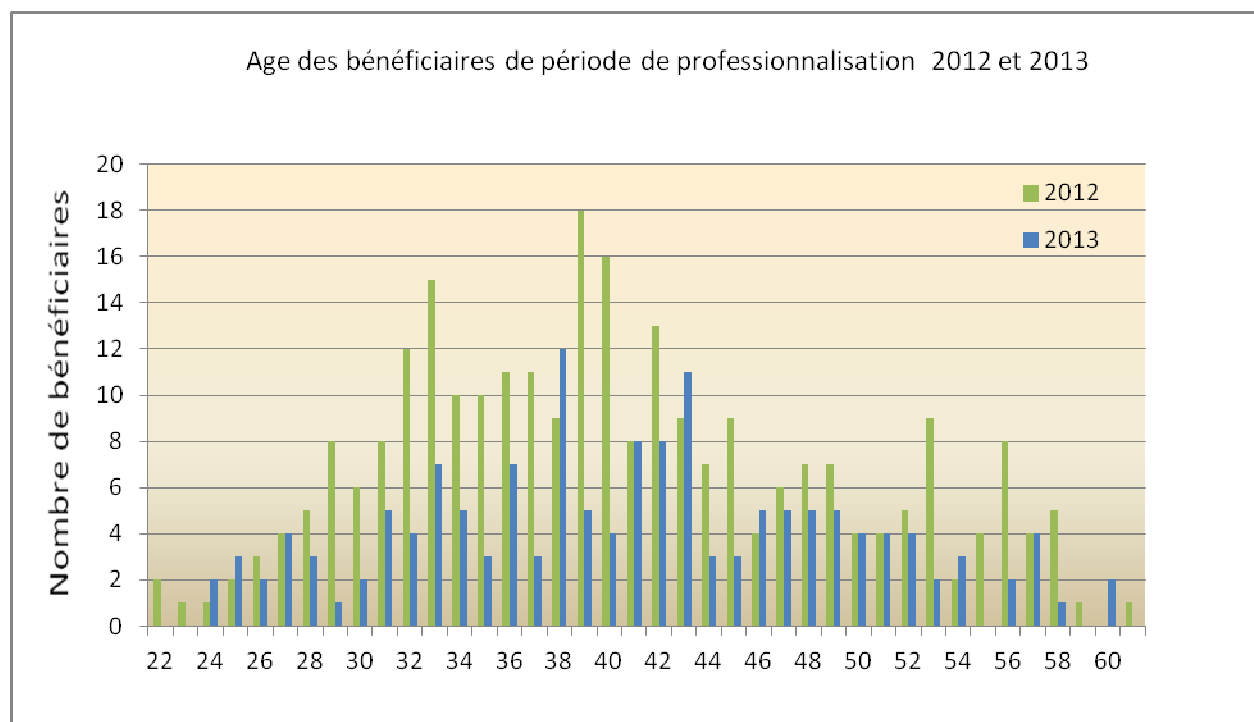
Caractéristiques liées aux bénéficiaires de la période de professionnalisation

La période de professionnalisation est ouverte aux salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée, mais également aux bénéficiaires de Contrat Unique d'insertion, dès lors que la formation a une durée au moins égale à 80 heures.

En 2013, pour la branche IRC, les 151 bénéficiaires de périodes de professionnalisation se répartissent de la sorte : **150 salariés** sont en **CDI** et **1 salarié en CDD**.

La répartition de l'accès à la période de professionnalisation par sexe montre un taux d'accès plus important et une **prédominance des stagiaires féminines** avec **73 % en 2013** (69% en 2012, 67% en 2011).

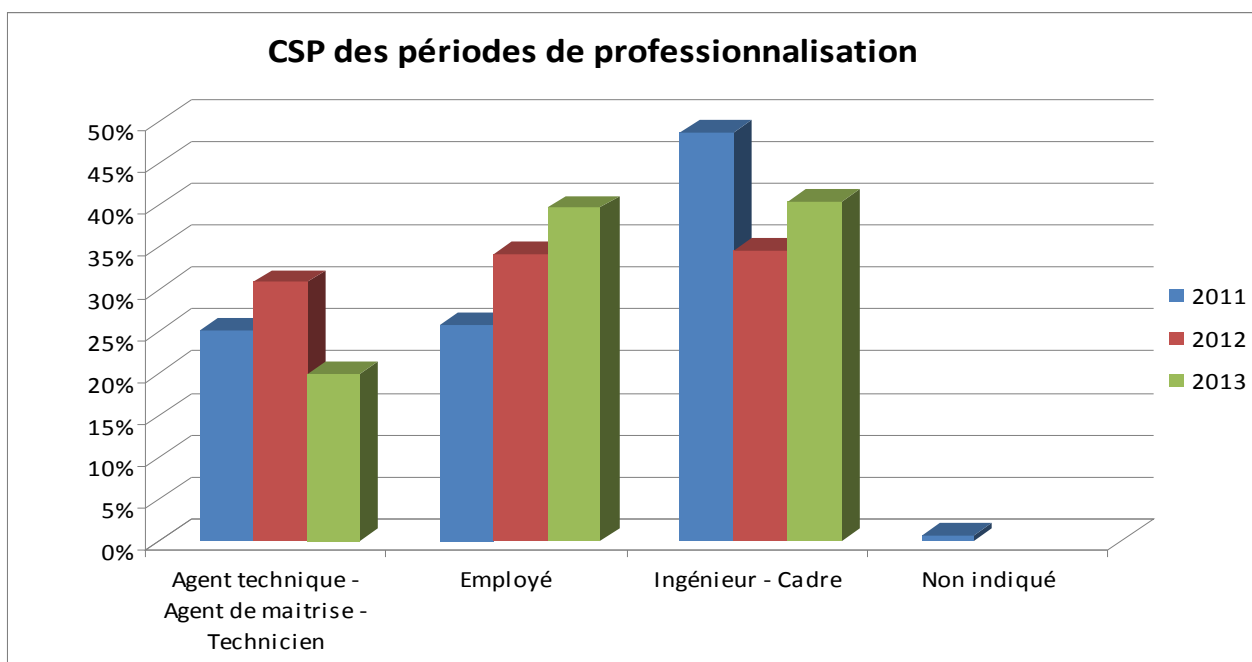
Les bénéficiaires sont âgés de 22 à 59 ans en 2013, avec une utilisation identique pour les salariés se trouvant dans la tranche d'âge « 30 à 39 ans » et celle des « salariés de 40 à 49 ans » (soit respectivement 57 stagiaires).



Les périodes de professionnalisation dans la branche IRC IP sont mobilisées de la même manière cette année par les ingénieurs/ cadres (40%) et les employés (40%),

En 2013 la particularité réside dans un taux d'accès plus important de la catégorie « employés » 40 % en 2013 contre 34 % en 2012.

La proportion des bénéficiaires « agents de maîtrise et technique » quant à elle diminue en 2013 (20% en 2013 contre 31 % en 2012 et 43% en 2011).

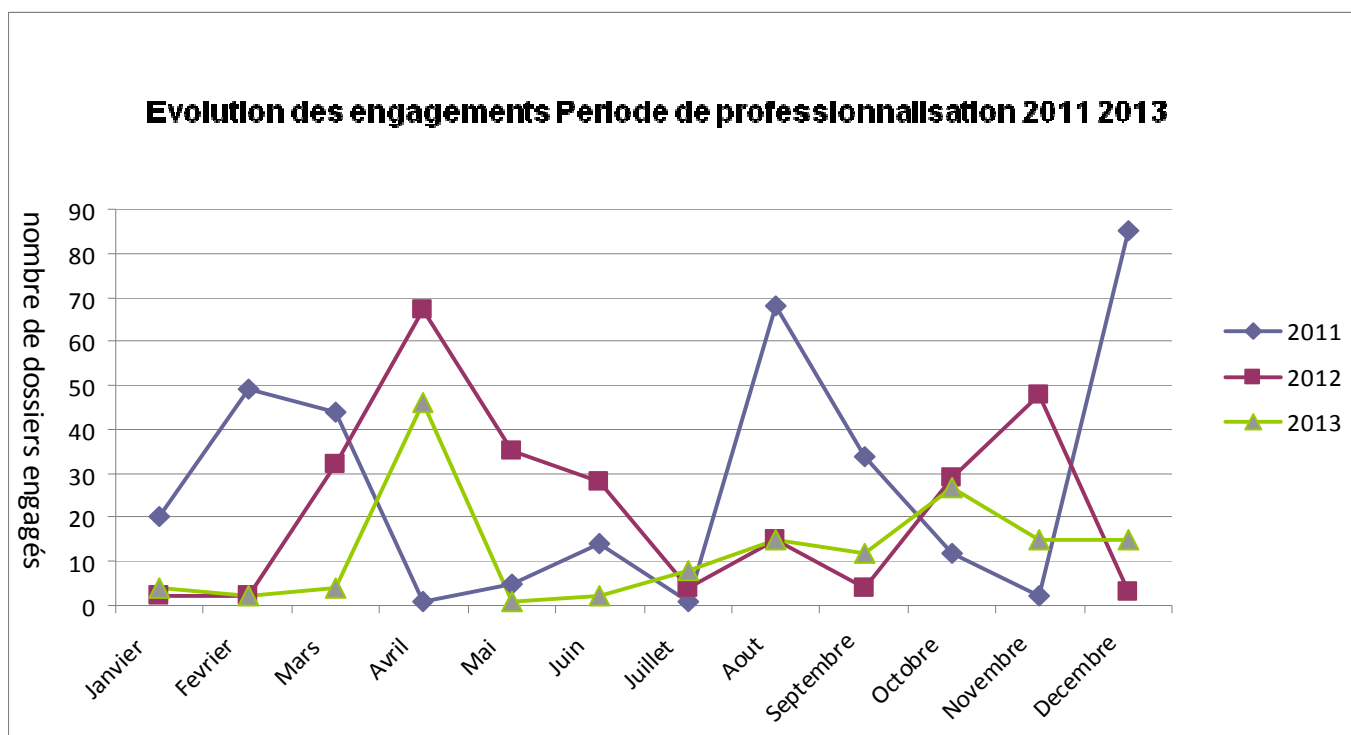


Caractéristiques liées à l'action de formation : une durée en hausse

Cette évolution est corrélée par celle des départs en formation.

La **durée moyenne des actions de formation** suivies dans le cadre des périodes de professionnalisation est en augmentation. Elle est de **167 heures en 2013** contre 124 heures en 2012 et 161 heures en 2011.

Cette tendance s'explique par l'application de la loi Cherpion qui a autorisée des durées plus courtes à partir de 35 heures ainsi qu'une prise en charge fin 2013 qui est passée de 12 à 18€/ heures pour les périodes éligibles au RNCP.



Les engagements de périodes de professionnalisation en 2013 révèlent des départs en formation distincts de ceux de 2012.

On constate un pic d'engagements en 2013 sur la période de **mai** et un démarrage pour la rentrée plus diffus des actions s'étalant de **septembre à novembre**.

Ces évolutions d'engagements peuvent s'expliquer par les thématiques des actions de formations qui concernent le « management » et la « formation de formateurs » qui se sont effectuées de septembre à fin de l'année.

Cette évolution est corrélée par celle des départs en formation.

III - CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

La hausse des engagements des Contrats de professionnalisation en 2013

Année	Nombre de stagiaires	Montant engagé
2011	220	1 699 k€
2012	171	1 207 k€
2013	256	2 062 k€

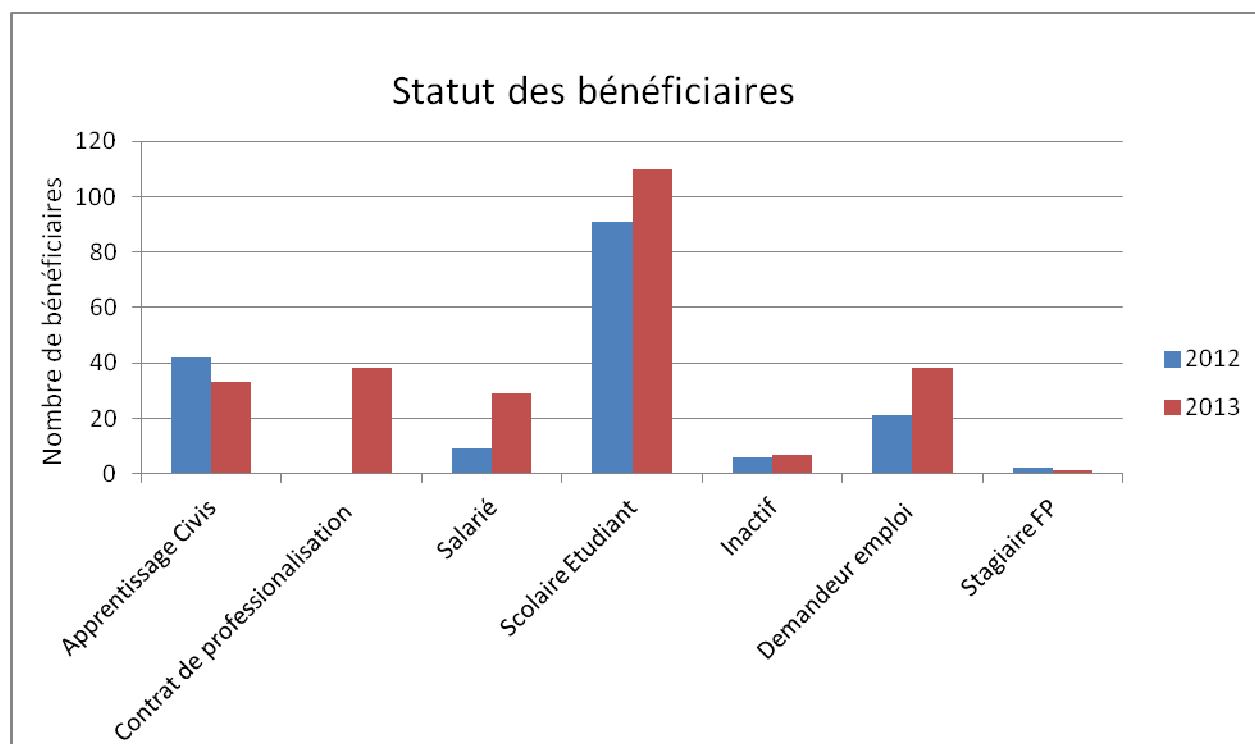
En 2013, le volume des engagements est en hausse, il est corrélé à l'augmentation du nombre d'embauches via ce dispositif.

Les engagements augmentent cette année de 70 % par rapport à 2012.

Les **tendances** restent globalement les mêmes sur les trois exercices concernant la nature du contrat et le nombre d'heure moyen :

- les contrats de professionnalisation ont majoritairement conclus à **durée déterminée (99% en 2013 et 2012 ; 100 % en 2011)**
- le **nombre d'heures moyen** de la formation suivie **a augmenté de 14 %** en 2013 (863 heures) par rapport à 2012 (756 heures).

Les contrats de professionnalisation sont majoritairement conclus au bénéfice de jeunes sous statut scolaire



En 2013, **43 %** des bénéficiaires de contrats de professionnalisation étaient des **jeunes sous statut scolaire**, contre 53% en 2012 et 56% en 2011.

Les **demandeurs d'emplois** représentent quant à eux, ils représentent 15 % des bénéficiaires en 2013 (12% en 2012 et 11 % en 2011). 8 contrats sont conclus avec des bénéficiaires relevant des « publics prioritaires »¹ (5 en 2012).

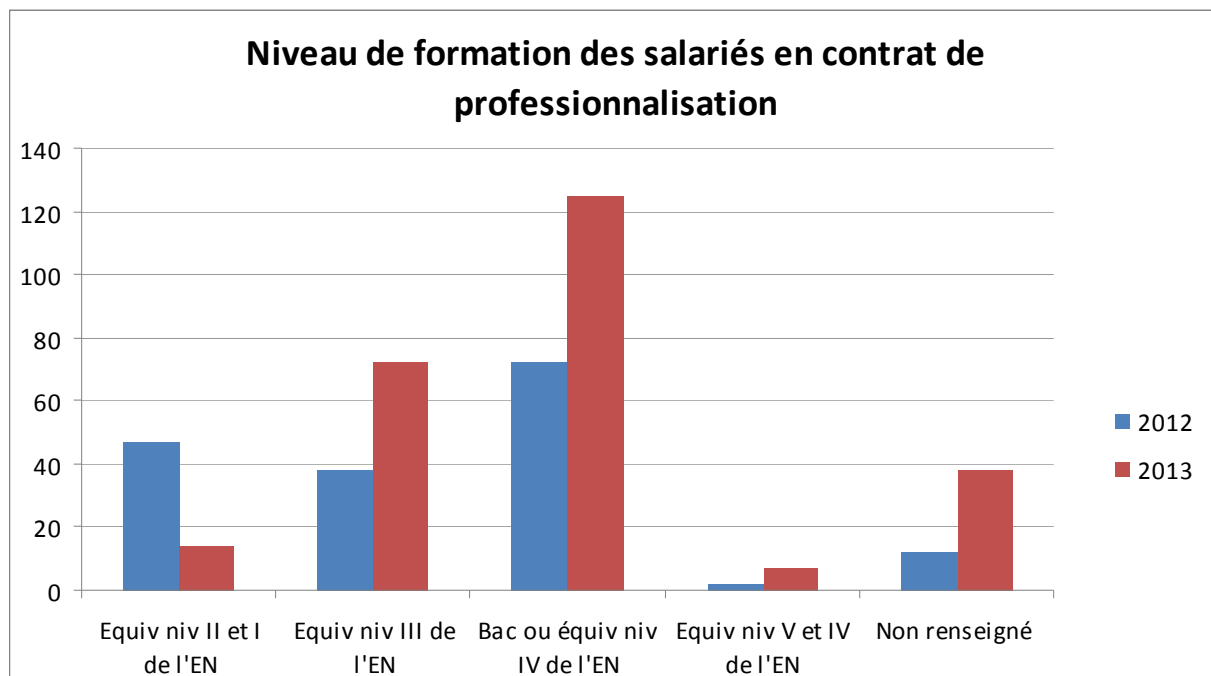
Comme les années précédentes, en 2013, seul 1 bénéficiaire avait le statut de stagiaire de la formation (contre 2 en 2012 et 1 en 2011).

Le **niveau de formation des bénéficiaires** correspond en majorité à des niveaux Bac ou niveaux IV de l'Education nationale. Cette proportion augmente en 2013 (53 %) par rapport à 2012 (43%).

Cette hausse s'explique par la diminution de la proportion des contrats de niveaux II et I (23 % en 2013 contre 27 % en 2012)

La proportion de contrats de niveaux III de l'Education nationale reste similaire à celle de 2012 avec 23%. Seulement 1 dossier sur 171 correspond au niveau V.

En 2012, 87% des contrats de professionnalisation ont été conclus au bénéfice de jeunes de 16 à 25 ans. (80% en 2009 et 2010).



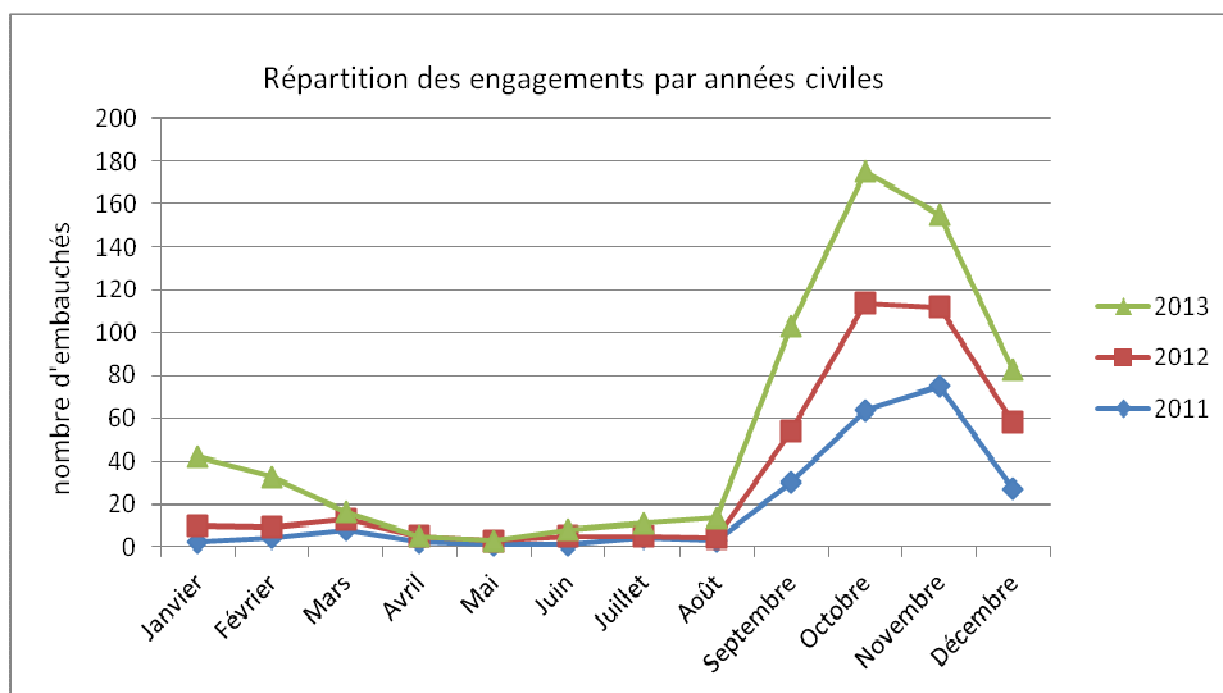
¹ Les publics en difficultés bénéficiant d'une prise en charge horaire à 15€ sont limitativement énumérés par le code du travail : bénéficiaires de minimas sociaux (ASS, AAH, RSA), jeunes de 16 à 25 ans de niveaux Vbis/VI, anciens bénéficiaires de CUI.

Caractéristiques liées au contrat

Les **qualifications visées par le contrat de professionnalisation** renvoient principalement à des diplômes ou des titres homologués : 96 % en 2013 ; 90% en 2012 ; 91% en 2011.

Les contrats de professionnalisation correspondent à **plus de 50% à la validation de diplômes tels que des BTS de niveau III** (35 BTS Négociation Relation Client, 27 BTS de management, 14 BTS Assurance, 11 en comptabilité et gestion...).

Répartition des engagements contrats de professionnalisation sur l'année civile



Les engagements en contrats professionnalisation se font très majoritairement sur les **quatre derniers mois de l'année** avec un pic **en octobre** soit 23% des engagements.

En 2013, on dénote une évolution avec des embauches sur la période **de janvier et février** : 56 embauches pour 21% des engagements.